

## Le Château du Rozier (Feurs) se développe au pluriel

En juillet dernier, Le Château du Rozier, à Feurs (42) opérait un tournant dans le développement de son activité, en se transformant en Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Une mise en cohérence de son fonctionnement collectif et éthique avec son statut, et une nouvelle dimension donnée au projet, qui lui permet notamment de bénéficier de financements publics.

Le Château du Rozier, idéalement situé au cœur d'un parc de 2 hectares et offrant près de 200 m<sup>2</sup> d'espaces de spectacle et de bar, a ouvert ses portes au public en 2015 à Feurs. La salle de spectacle s'est rapidement développée. Il faut dire que Clément Terrade, son fondateur, s'est particulièrement investi dans le projet. *« Je suis originaire du Forez, un territoire qui souffre d'un déficit d'offres culturelles. Après avoir travaillé ailleurs, j'avais envie de revenir pour faire vivre un lieu ici. La mairie de Feurs s'est impliquée à mes côtés dès le début du projet en 2013, elle m'a fait confiance dès le départ »,* raconte-il. Un choix payant : rapidement, la fréquentation est au rendez-vous, et la notoriété du lieu grandissante, nourrie par une programmation riche et éclectique.



Crédits : François Perrot / Le Château du Rozier

Bien que Clément Terrade soit seul à porter le projet, une communauté se fédère rapidement autour de l'activité, rassemblant enseignants, artistes, spectateurs, partenaires culturels régionaux, élus... Pourtant, la structure rencontre vite des limites, et, malgré une activité croissante, il ne lui est pas possible d'embaucher. *« Un collectif existait déjà, même s'il n'était pas structuré, et fonctionnait avec une gestion éthique et militante. En parallèle, l'engouement des collectivités allait grandissant, mais le statut initialement choisi [une SASU], ne permettait pas de lever des financements publics. Il fallait donc changer de statut si nous voulions continuer d'exister »,* poursuit-il.

Clément Terrade connaît déjà le statut coopératif et son fonctionnement. C'est donc naturellement qu'il prend contact avec l'Union régionale des Scop et des Scic pour l'accompagnement dans la transformation du Château en Société coopérative. La Scic Le Château du Rozier naît donc en juillet 2019. *« Six mois plus tard, on constate déjà que la Scic permet une implication plus grande et durable des bénévoles. Ce nouveau statut clarifie également les relations avec nos partenaires, et nous permet d'avoir plus de visibilité sur nos possibilités de financements. »*

En 2020, Le Château du Rozier prévoit d'aménager ses extérieurs pour y installer une terrasse et une scène pérenne pour la programmation artistique estivale. La Scic va également pouvoir enfin embaucher, avant cet été. Autant d'investissements qui vous pourront permettre à la structure de s'inscrire plus durablement encore sur le territoire ligérien, au-delà du Forez, et de continuer à proposer des spectacles de qualité !

**>> L'info en + : Le Château du Rozier présentera la seconde partie de sa 5<sup>e</sup> saison ce vendredi 10 janvier à 20h30 !**  
[www.chateaudurozier.fr/evenement/ponta-preta-presentation-de-la-deuxieme-partie-de-saison](http://www.chateaudurozier.fr/evenement/ponta-preta-presentation-de-la-deuxieme-partie-de-saison)

**Contact presse :** Isabelle Jacquet – [ijacquet@scop.org](mailto:ijacquet@scop.org) – Tél. 04.78.53.08.06



**AGF SCOP ENTREPRISES**

Pôle Coopératif Woopa – 10 avenue des Canuts – 69120 Vaulx-en-Velin – tél. 04 78 53 08 06 – fax 04 72 34 88 46 - [www.scop.org](http://www.scop.org)



L'action de promotion et d'accompagnement de la création et de la reprise d'entreprise par les salariés menée par AGF SCOP ENTREPRISES est co-financée par l'Union Européenne, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et l'URSCOP Auvergne-Rhône-Alpes. L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes avec le Fonds Social Européen.